



Menaces sur la cimenterie de Bizerte

Introduite à la Bourse de Tunis en 2009 à la faveur d'une ouverture à l'épargne publique qui a augmenté son capital. Le premier semestre de 2021 a enregistré une sous-activité, par rapport à la capacité normale. Le coût de la sous-activité a été d'une valeur de presque 1,222 MDT pour la production vendue et 375 664 DT pour les stocks.

- **Les ciments de Bizerte font enfin des bénéfices**

Le résultat d'exploitation a enregistré une augmentation de +7 921 181DT par rapport au 30 juin 2020. Il est passé de -1 140 133 DT à +6 780 848 DT. Par ailleurs, la marge brute au 30 juin 2021 a atteint 11,607 MDT, enregistrant ainsi une augmentation de 4, 116 MDT, caractérisée par l'augmentation du chiffre d'affaires de +28, 761 MDT, contre une augmentation des coûts de ventes de 24, 645 MDT et un taux de marge brute de 16.05% au 30 juin 2021, contre un taux de marge de 17.20% au 30 juin 2020. La production a enregistré une augmentation appréciable de +106454 tonnes pour passer de 288042 tonnes pour le premier semestre de 2020 à 394496 pour la même période de 2021.

Il est à signaler que l'arrêt de la production au cours des mois de mars et avril 2020 causé par le confinement général à l'issue de la propagation de la pandémie du covid-19, explique en partie l'amélioration du résultat en plus d'une meilleure stabilité du four.

Le premier semestre de 2021 a enregistré un déstockage des produits finis de -3, 931 MDT, caractérisé par la diminution du stock de clinker de -60356 tonnes et la diminution du stock des ciments de -7316 tonnes par rapport au premier semestre de 2020. Ces quantités provenaient de l'année précédente et ont été écoulées pendant le premier semestre de 2021.

Et c'est tout cela qui a fait que cette entreprise publique qui produit du ciment, retrouve une certaine santé financière, en signant un bénéfice d'un peu plus de 1,3 MDT, en net redressement après le déficit de 6,8 MDT à la fin de juin 2020. Et l'entreprise espère rester dans ce trend qui lui ferait oublier le déficit de 421 mille DT pour tout l'exercice 2020.



- **Le sérieux danger qui guette Les Ciments de Bizerte**

L'entreprise publique n'est cependant pas encore totalement hors de danger. Loin de là ! En effet, comme y attirait l'attention les commissaires aux comptes, « *la société pourrait rencontrer des difficultés au niveau de l'approvisionnement en matières premières nécessaires à la poursuite de son exploitation, et ce, à cause d'un problème foncier ayant trait à l'exploitation de sa carrière* ». Selon la même source, il souffle même déjà un vent « *d'incertitude significative et un doute sur la capacité de la cimenterie à poursuivre son exploitation* ».

Les commissaires aux comptes expliquent que « *dans le cadre de l'extraction des matières premières nécessaires à son exploitation, La cimenterie exploite une carrière sise à Bizerte. Au centre de la carrière, se situent deux parcelles (« 56 » et « 57 ») appartenant aux domaine privé de l'Etat et exploitées par un particulier depuis 1989 dans le cadre d'affectation des terres domaniales à vocation agricoles. En 2006, un décret d'expropriation relatif à l'extension de la carrière de la cimenterie a été publié sans inclure les deux parcelles précitées. Depuis 2006, et dans la mesure où les deux parcelles revêtaient une importance majeure dans l'accès à la carrière et son exploitation ainsi que dans la fourniture de matières premières de qualité, la cimenterie a adressé plusieurs demandes aux différentes administrations concernées afin de prendre les mesures nécessaires lui permettant d'exploiter les deux parcelles susvisées dans le cadre de l'extraction des matières premières. Toutefois, ce problème foncier n'a pas pu être résolu et sa persistance pourrait engendrer des difficultés au niveau de l'approvisionnement en matières premières, et en conséquence, pourrait mettre fin à l'exploitation de la société dans les mois à venir* ».

Afin de garantir la continuité de l'exploitation de la cimenterie, le conseil d'administration des Ciments de Bizerte a adressé le 7 septembre 2021 un écrit à la présidence de la République et au ministère de tutelle, indiquant l'urgence de la situation et la nécessité de résoudre sans délai ce problème foncier, et de prendre les mesures nécessaires permettant à la cimenterie d'exploiter les deux parcelles susvisées dans le cadre de l'extraction des matières premières nécessaires à la poursuite de son activité.

Source : African Manager